



Comment adhérer ?

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 6 avril 2002

Je ne suis pas encore inscrit à l'association, donc je n'ai aucun identifiant ni mot de passe.

J'attends que vous me fassiez parvenir la démarche à réaliser pour adhérer Jean-Claude

Réponse :

Dans l'actuelle version du site Internet de DNF, l'accès à l'extranet est réservé aux administrateurs et aux animateurs du site. Il leur permet de valider les textes, de répondre aux questions et d'effectuer les opérations courantes de mise à jour et de maintenance.

La version 3 du site sera inaugurée le 31 mai (journée mondiale sans tabac) et ouvrira un espace protégé pour les adhérents. A cette occasion, il vous sera donc proposé de vous identifier.

En attendant cette proche échéance, vous pouvez accéder à toutes les rubriques, poser des questions, proposer des témoignages qui seront publiés, consulter la législation, les actualités de la protection contre le tabagisme, formuler une plainte, télécharger un formulaires d'adhésion ...

Pour le formulaire d'adhésion, la V3 vous offrira la possibilité de saisie et de paiement en ligne. Avant cette date, vous pouvez télécharger le formulaire, l'imprimer, puis le remplir à la main. Si vous n'avez pas la possibilité de l'imprimer, nous vous le ferons parvenir par la poste.

Merci pour votre confiance, n'hésitez pas à nous contacter si nécessaire et à bientôt sur DNF